

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s: Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire: Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Vœu a)

VOEU DEPOSE PAR LES GROUPES EELV, COMMUNISTE ET CITOYEN, GENERATION.S POUR UN MORATOIRE SUR LA 5G

Rapporteur: Monsieur Yannick VIGIGNOL

Le gouvernement français est aujourd'hui engagé dans une politique numérique dite du « New deal mobile » tournée vers une 5G dont les premiers déploiements en France devraient intervenir en 2020 – 2021.

La 5G n'est pas qu'une accélération des débits de la téléphonie mobile actuelle. Elle constitue une technologie de rupture vers une société de l'ultra—connectivité et à ce titre, elle implique un choix et un débat de société. Alors que la course à l'innovation technologique s'est le plus souvent affranchie du débat démocratique, laissant parfois de côté une partie de la population et aggravant les inégalités sociales et territoriales, il semble inévitable aujourd'hui d'interroger fortement à la fois les usages et l'utilité des évolutions numériques, autour de la donnée, des réseaux et des algorithmes.

A cet égard, il s'avérera nécessaire de diffuser largement une information des plus transparentes sur cette technologie, ses promesses et les conditions de son déploiement.

Dans un contexte de crise climatique aiguë et au vu de ses impacts énergétiques et écologiques probables, le plein déploiement de la 5G doit aussi faire l'objet d'une évaluation en termes de coût global pour nos sociétés, et ce, en lieu et place des seules prospectives financières orientées par les intérêts des porteurs de cette technologie.

Par ailleurs et pour répondre à l'inquiétude montante sur ce sujet, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a lancé une évaluation de l'impact sanitaire et des risques associés au déploiement de la 5G. Elle ne rendra ses conclusions que le 15 avril 2021 au plus tôt et le 15 octobre 2022 au plus tard, soit plus d'un an après le déploiement et la commercialisation prévus de cette technologie en France. Aussi en l'absence actuelle d'étude d'impact sérieuse et indépendante, la mise en œuvre du principe de précaution s'avère-t-elle nécessaire. Telle est d'ailleurs la demande que les deux ministres de la Santé et de la Transition écologique ont adressée au Premier Ministre en juin dernier afin que le gouvernement suspende l'attribution des fréquences de la 5G dans l'attente des conclusions de l'ANSES.

Pour l'ensemble de ces raisons et considérations, le Conseil municipal de Clermont-Ferrand émet le vœu que :

- la priorité soit donnée à la résorption de la fracture numérique aussi bien sociale que territoriale, tant nombre de nos concitoyens font face à des obstacles en matière d'accessibilité comme vis-à-vis du coût des équipements et des abonnements ;
- le gouvernement français décrète, en vertu du principe de précaution, un moratoire sur la 5G d'ici à ce que le groupe de travail de l'ANSES missionné sur les effets sanitaires associés à son déploiement ait remis ses conclusions;

- une évaluation environnementale et sociale de la 5G soit lancée en amont de ses expérimentation et évaluation, et ce, conformément aux demandes de la Convention Citoyenne pour le Climat;
- le gouvernement soit l'initiateur d'un débat public national sur les perspectives, les risques et les contraintes d'une société ultra-connectée et automatisée dont les contours nous échappent largement aujourd'hui, avec des bouleversements majeurs aux niveaux social, écologique et économique.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité. 7 élus ne prennent pas part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 SEP 2020

Le Maire,

Olivier BIANCHI